



CITRAP Genève  
Case postale 211  
1211 GENEVE 8

N/réf : A. Dubois  
652000.000 STU-mgi

Lancy, le 5 octobre 2016

Concerne : Abribus à l'arrêt Palettes

---

Messieurs,

Suite à votre courrier du 13 janvier 2016 et notre réponse du 15 mars, concernant la pose de 3 abribus, nous avons rédigé deux APA (autorisation par procédure accélérée) pour ces réalisations.

Ces APA doivent être signées par les propriétaires fonciers des parcelles concernées : Si pour l'abribus situé sur le domaine public cantonal DP 3870, cette signature a été obtenue et l'autorisation déposée à l'office de l'urbanisme, il n'en est pas de même pour la parcelle privée Etat de Genève (n° 4943).

En effet, ces deux derniers abribus sont situés dans le périmètre d'un futur PLQ et sur une future boucle d'échange nodale entre les transports publics existants et le futur prolongement du tram 15, dont les travaux devraient commencer fin 2017.

En conclusion, l'office des bâtiments qui gère cette parcelle, est défavorable à la réalisation de ces deux abribus.

La Ville de Lancy s'engage, dès réception de l'autorisation de construire à réaliser l'abribus situé sur la parcelle 3870, selon le plan annexé.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

le Conseiller administratif  
délégué aux travaux

  
Stéphane LORENZINI  
Maire

VILLE DE LANCY

Avenue des Communes-Réunies  
Installation d'un abris bus

PLAN DE SITUATION

parcelle 3870

Format : A3  
Date : 11.08.2016

Echelle : 1/250

